

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE**

Date de convocation :
21 05 2026

L'an deux mille vingt- six, le 02 06 2026 à dix-huit heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Dole, sous la Présidence de Monsieur MEUGIN Olivier.

Date d'affichage :
02 06 2026

PRESENTS :

M BAUD Jean Baptiste, M BARBERET Emmanuel, M BRUGNOT Eric, Mme LABOUROT Céline, M CORDIER Etienne, M CROT Alexandre, M DAVID Franck, Mme GAY Florence, M MEUGIN Olivier, M VUILLET Christian, M BOLE Alexandre.

Absents excusés : M Aurélien PHILIPPE donne pouvoir à son suppléant M BOLE Alexandre, M GIRARDET Charles donne pouvoir à M BAUD Jean-Baptiste, Mme CALINON Séverine donne pouvoir à sa suppléante Mme LABOUROT Céline.

SECRETAIRE DE SEANCE : M CROT Alexandre

Nombre de
délégués :
En Exercice : 12
Présents : 11
Votants : 11

D 16 2026 : LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Selon les dispositions de l'article L.5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du Président, des Vice-présidents et des autres membres du bureau, le Président donne lecture de la charte de l'élu local mentionnée à l'article L.1111-12 du CGCT ».

Le Président remet aux délégués une copie de la charte de l'élu local.

Le comité syndical

- **PREND ACTE** de la lecture de la Charte de Élu local et de la remise aux élus de cette même charte

A Dole, le 02 JUIN 2026,
Le Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,

M Olivier MEUGIN

